

Suite de la page 12 normes arbitraires et un déni de la politique! La logique du marché et de la monnaie uniques, décisions politiques dissimulées sous des critères techniques, favorisent une capture des possibles par des intérêts « systémiques » qui provoquent une distorsion de la concurrence au profit des plus forts. Nous observons cependant l'apparition transnationale d'un réseau serré de commerce, de projets industriels, d'échanges humains et culturels, qui constitue l'infrastructure matérielle d'une communauté de fait. Et là où il y a des rapports et du pouvoir, là est requise l'intervention des citoyens. L'union peut et doit renforcer les États. Il faut donc partir du réel et en dépasser les limites. Si les statuts de la BCE lui interdisent de financer une solidarité entre les pays membres, d'autres articles autorisent une autre politique : la BCE peut abonder en fonds d'aide et d'investissement, pour que la dette induise des solidarités entre États, dans une croissance partagée.

Le souverainisme est en fait la cause du problème qu'il prétend résoudre : les gouvernements prennent au Conseil européen des décisions dont ils n'assument pas la responsabilité. Et la tentation du repli sur le pré carré national est, en réalité, un aveu d'impuissance, étant donné que l'interdépendance exige un pouvoir démocratique : c'est la responsabilité politique qui fonde la citoyenneté et la nation. Il appartient, par exemple, aux syndicats européens de lutter ensemble contre le coût exorbitant du capital. C'est aussi au seul niveau de l'Europe que peut se coordonner une politique de l'énergie qu'appelle la transition écologique. •

SOCIÉTÉ : DESSERRER L'EMPRISE DE LA FINANCE



Laurence Scialom
Professeure d'économie
à l'université Paris-Ouest
Nanterre La Défense

Étrangement, dix ans après une crise financière systémique mondiale dont les coûts économiques et sociaux ont été considérables, le regard de nos dirigeants sur la finance n'a pas fondamentalement changé. Pourtant, les travaux de recherche sont convergents : l'hypertrophie de la finance nuit à la croissance et nourrit les inégalités, son court-termisme est incompatible avec les impératifs de financement de la transition écologique et les scandales financiers à répétition illustrent l'abaissement des normes éthiques dans ce secteur. Comment expliquer cette inertie des représentations ? Comment le secteur de la finance parvient-il à imposer une vision totalement fantasmée de son apport à la société ? Les canaux de cette emprise sont multiples. Les décrypter et les combattre est un enjeu démocratique majeur. L'un des canaux les plus visibles de cette influence de la finance tient aux opportunités de carrière que l'industrie financière offre aux régulateurs et/ou aux hauts fonctionnaires susceptibles d'influencer la réglementation financière. C'est ce que l'on appelle les « portes tournantes ». Elles tournent d'autant plus que les rémunérations dans le secteur de la finance sont beaucoup plus élevées que dans le secteur public. Ce qu'achète une banque en embauchant un haut fonctionnaire c'est une expérience des rouages de la haute administration, de l'écriture de la loi et des règles administratives, c'est l'entregent, le carnet d'adresses, la capacité à court-circuiter les strates hiérarchiques et à établir un contact

direct avec les décideurs publics. Au-delà des portes tournantes, les pressions des lobbys sont permanentes et massives à tous les niveaux des procédures législatives et de réglementation. Ils représentent ainsi l'énorme majorité des membres de tous les comités consultatifs en charge de donner des avis sur des questions de régulation de la finance.

Alléger l'emprise passe par la lutte contre les portes tournantes : aller simple ou retour dans des secteurs de la haute administration sans aucun lien avec la finance. Alléger l'emprise implique aussi de mettre au grand jour des pratiques pernicieuses qui se nourrissent de l'ombre. Il faut ainsi rendre publics les amendements rédigés « clés en main » par l'industrie, faire un décompte par parlementaire de ces amendements, rendre public le contenu des plaidoyers reçus par les parlementaires et faire publicité des arguments faux ou biaisés, favoriser financièrement le contre-lobbying technique c'est-à-dire les ONG qui le produisent, rendre public le décompte de toutes les rencontres avec des lobbyistes, le lieu, la durée, etc. Un contrôle démocratique de la finance implique fondamentalement de rééquilibrer les forces en présence dans l'élaboration de la décision publique concernant la finance, d'instaurer une traçabilité de comment les décisions publiques se prennent et de donner toute leur place aux autres parties prenantes : ONG, épargnants, contribuables, etc. Enfin, le ressentiment populaire contre les « élites » financières se nourrit du « deux poids deux mesures » en matière de sanction des comportements délictueux et d'un sentiment d'impunité des délinquants en col blanc. Une inflexion vers des sanctions personnelles plus fortes de ceux qui prennent intentionnellement des décisions financières délictueuses doit donc faire partie de l'arsenal de lutte contre les forces centrifuges qui minent nos démocraties. L'impunité ressentie de la délinquance financière en est un carburant. •

LA NÉCESSITÉ D'OUVRIR UNE DIVERSITÉ INSTITUTIONNELLE



Ulf Clerwall
Économiste et membre
de Diem 25, le mouvement
fondé par Yanis Varoufakis

Depuis la crise financière de 2008, le secteur financier, et notamment bancaire, a été soumis à une vague de nouvelles réglementations prudentielles. L'objectif affiché de ces réglementations est de prévenir une nouvelle crise, et de couper le lien (la « boucle maudite ») entre les banques et les États qui les abritent. Le moyen principal pour y arriver, et donc garantir la stabilité financière, est de s'assurer que les banques sont correctement capitalisées et que la prise de risque n'est pas excessive. Pour compléter ce dispositif, et accroître la transparence du secteur, l'évolution réglementaire est accompagnée par des campagnes récurrentes de stress tests, des analyses de la qualité des actifs, des modalités de refinancement et de liquidité, et par la création de nouveaux instruments de supervision comme le reporting détaillé de l'octroi et de la gestion des crédits à soumettre à la BCE. Aujourd'hui, via l'activité de supervision prudentielle, le régulateur connaît mieux que jamais les activités et bilans ban-

caires, pourvu qu'il dispose des capacités d'évaluer la masse des données collectées.

Pour la société dans son ensemble, il n'y a évidemment aucun intérêt à avoir au centre du fonctionnement de l'économie des banques mal capitalisées et avec des prises de risque excessives. Mais qu'entend-on par une banque « bien capitalisée » et par une prise de risque « excessive » ? Le problème est que les deux questions sont traitées selon des méthodes et des normes définies par l'industrie financière elle-même. La réglementation prudentielle dite « bâloise » (produite par le BCBS, Basel Committee on Banking Supervision, une sous-division de la BRI, Banque des règlements internationaux) est essentiellement élaborée par un conseil de

banquiers centraux, en collaboration avec un lobby industriel qui ne manque pas de res-

sources pour influencer le résultat.

Les normes produites par le BCBS sont transposées en législation européenne et nationale, en principe sans modifier le texte. Depuis 1996, quand le règlement dit Bâle II a ouvert la possibilité pour les banques d'évaluer leurs risques avec des modèles internes, la communauté politique autour de la supervision prudentielle est devenue très fermée aux « outsiders ». Mais son

impact réel, lui, n'a cessé d'augmenter. Autrement dit, « suffisamment capitalisé » s'évalue aujourd'hui dans un cadre analytique et une méthodologie significativement influencés par la communauté bancaire elle-même : bel exemple de capture réglementaire.

Il faut aujourd'hui ouvrir le processus de réglementation et supervision bancaire à une délibération inclusive et démocratiquement responsable. L'objectif doit être de refondre la réglementation prudentielle sur des critères élargis, notamment par rapport au financement de l'économie. L'urgence est de faire émerger une pluralité des formes d'intermédiation financière – une nouvelle écologie financière à géométrie sociale et géographique variable –, notamment capable de répondre à la prise des risques liés au financement de la transition écologique. Aujourd'hui la réglementation va dans le sens inverse : elle force (ou autorise si on veut) les banques à converger sur le même modèle économique et, au passage, à se débarrasser des risques.

Certes, il n'est pas dans l'intérêt de la société d'avoir des banques mal capitalisées. Mais il n'est pas non plus dans son intérêt d'avoir un monolithe rentier – paradoxalement créé par une réglementation prudentielle – planté au milieu de notre fonctionnement économique. Supporter les risques liés à l'intermédiation financière est le premier métier bancaire. Avec les défis de l'heure, nous en avons besoin. La stabilité financière se retrouvera grâce à la diversité institutionnelle et la responsabilité démocratique. Ici comme dans tout enjeu écologique, la pluralité est essentielle. •

(1) Robert Lévy, président de l'association Renaissance des Lumières, Xavier-Francaire Renou et Hadi Rizk, organisateurs de la journée ont tenu à « remercier l'Humanité de contribuer à populariser cette initiative. Entre un « progressisme » européen en réalité asservi à la logique destructrice de la finance néolibérale et la vague grandissante des nationalismes craintifs et haineux, nous estimons urgent et possible d'œuvrer à une double démocratisation simultanée, de la finance et de l'Europe. Pour une autre politique en Europe ».

La vidéo intégrale de la journée est disponible sur : www.renaissancesdeslumieres.fr

POUR SUIVRE LE DÉBAT SUR
L'HUMANITÉ.FR